

Dix ans après la Déclaration de Dakar : Regard croisé sur l'harmonisation des compétences des professionnels de l'info-doc

Dr Mody SOW et Dr M. Marc VANDEUR²⁶

Résumé :

Il y a tout juste dix ans se tenait à l'EBAD (Dakar, Sénégal) un séminaire IFLA sur le thème des « curricula en sciences de l'information dans les écoles francophones d'Afrique ». A l'issue de ces journées de réflexion, les participants s'étaient notamment engagés à avancer sur la voie de l'harmonisation de l'accès et de la durée des études, ainsi qu'en ce qui concerne l'adoption d'un référentiel de compétences commun.

Le présent article propose un regard croisé Europe-Afrique destiné à dresser un rapide état des lieux actuel de la formation et de la certification des professionnels de l'info-doc.

Mot clés : Sciences de l'information et de la documentation / Programmes de formation / Harmonisation des études / Processus de Bologne / Référentiels de compétences / Certification de professionnels / Afrique (francophone) / Europe

1. Introduction

En août 2007 s'était tenu à l'EBAD (Dakar, Sénégal) un séminaire de l'IFLA sur le thème des « curricula en sciences de l'information dans les écoles francophones d'Afrique : état de la question et perspectives »²⁷. Les conclusions du travail mené à cette occasion par les délégations présentes²⁸ avaient conduit à la rédaction d'une « Déclaration de Dakar » par laquelle les participants s'étaient notamment engagés à avancer en commun sur la voie de l'harmonisation de l'accès et de la durée des études conduisant aux métiers de bibliothécaire, de documentaliste ou d'archiviste.

Plusieurs autres perspectives avaient également été envisagées, telles la coordination de ladite Déclaration par un groupe de suivi *ad hoc* (ISTID/Burkina Faso, CEFOSI/Côte d'Ivoire, IUSSO/Gabon et EBAD/Sénégal) ainsi que la mise en place statutaire d'un réseau intégré des écoles francophones africaines en science de l'information (RESAFID)²⁹.

Dix ans plus tard, nous avons souhaité réexaminer la question en posant un regard croisé, tant en Europe qu'en Afrique, sur les évolutions enregistrées entretemps dans ces domaines, en particulier en ce qui concerne :

- l'évolution du principe d'harmonisation de l'enseignement supérieur tel qu'induit par le processus européen dit « de Bologne » ;
- son appropriation par les professionnels du secteur et sa traduction dans les contenus de formations spécialisées ;
- son impact en termes de compétences, de référentiels et de certification des spécialistes.

²⁶ Maîtres de Conférences Assimilé / Maître-Assistant - EBAD-UCAD / HE2B Belgique.

²⁷ Programme IFLA/ALP (Advanced of Librarianship Programme) n° 179, du 12 au 14 août 2007 (v. <https://www.ifla.org/files/assets/alp/projects/alp-projects-africa-completed.pdf> [consulté en ligne le 9/9/2017]).

²⁸ Y étaient représentées 8 écoles d'Afrique de l'Ouest et du Centre reconnues au plan international (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Gabon et Sénégal) ainsi qu'une délégation de l'Université Libre de Bruxelles (Belgique). Cf. Antoinette FALL CORREA, « Les curricula de formation en sciences de l'information documentaire dans les écoles d'Afrique francophone », EBAD, Dakar, décembre 2007 (= rapport non publié).

²⁹ *Id.*, *ibid.*

2. Contexte général de l'époque

2.1. Processus de Bologne

Initié avec la signature de la « Déclaration de Bologne » par l'ensemble des ministres européens de l'enseignement supérieur, un dispositif inédit de coopération a été lancé internationalement en 1999 dans le but de mettre en place un « espace européen de l'enseignement supérieur »³⁰. Par différents mécanismes, l'objectif poursuivi était de combiner davantage savoirs et savoir-faire afin de garantir à tous les étudiants une formation avancée, adaptée aux enjeux internationaux³¹.

Parallèlement, il s'agissait aussi d'une formidable opportunité de revoir les programmes d'études et les méthodes pédagogiques dans le but d'apporter un maximum de flexibilité dans les parcours et les cursus (cf. accumulation de crédits, choix d'options, valorisation des acquis, etc.).

2.2. Compétences en info-doc

Dans ce contexte global d'harmonisation des programmes de formation et de compétences, un consortium européen d'associations professionnelles dans le domaine de l'info-doc avait cherché à créer un dispositif opérationnel de certification des professionnels du secteur (bibliothécaires, documentalistes, archivistes)³².

Des procédures adaptées et un outil – l'« Euroréférentiel I&D » – furent élaborés tout spécialement à cette fin. Ils devaient permettre à ces spécialistes d'auto-évaluer et de faire valider par leurs pairs leurs compétences techniques spécifiques (et aussi dans une certaine mesure leurs aptitudes personnelles) requises à l'exercice de leurs métiers respectifs³³.

2.3. Déclaration de Dakar 2007

Le séminaire IFLA tenu à l'Université de Dakar (EBAD) en août 2007 aura ainsi été l'occasion, pour les délégations présentes, de s'inscrire de plain-pied dans cette optique internationale de convergence académique (cf. basculement vers le format LMD) tout en relevant au passage l'importance d'harmoniser les textes portant l'organisation des formations dans les pays participants et d'identifier parallèlement les coûts et les ressources nécessaires à la mise en place d'un système commun.

Les conclusions majeures adoptées à l'issue de la rencontre avaient été à la fois réalistes et ambitieuses :

- a) maintenir les 3 niveaux d'entrée pratiqués (BEPC, Bac et Licence) ;
- b) harmoniser la durée des études pour chaque niveau d'entrée (respectivement 2, 3 et 2 ans) ;
- c) disposer d'un référentiel de compétences, à décliner pour chaque niveau d'entrée et en fonction des réalités locales africaines ;
- d) prendre en compte les besoins de coopération (mobilité et passerelles).

3. Situation actuelle (Belgique et Europe)

3.1. Finalisation du Processus de Bologne :

Dans les faits, c'est en 2010 qu'a été officiellement lancé l'espace européen de l'enseignement supérieur³⁴, ouvrant à sa suite un vaste chantier de travail collectif susceptible d'agir entre autres comme :

³⁰ Cf. *Ministerial conference Bologna*, Italy, 18-19/6/1999 (= communiqué disponible à la page www.ehea.info/cid100210/ministerial-conference-bologna-1999.html [consulté le 9/9/2017]).

³¹ Avant tout une meilleure lisibilité des diplômes, l'organisation des études en 2 cycles principaux, l'adoption d'un système de crédits, la promotion de la mobilité des étudiants et des personnels ainsi qu'une coopération accrue en matière d'assurance qualité (*Id.*, *ibid.*).

³² Projet DECIDoc (1999) finalisé quelques années plus tard à travers le dispositif CERTIDoc (2004). Voir par exemple : Marc VANDEUR, *DECIDoc : un projet européen de certification des professionnels de l'information & de la documentation* dans *Lectures*, 111 (11-12/1999), p. 33-37 et *Système européen de certification des professionnels de l'information-documentation - Guide de l'évaluation*, CERTIDoc, mai 2004 (en ligne à l'adresse www.certidoc.net/fr1/guide_eval_fr.pdf [consulté le 9/9/2017]).

³³ *Euroréférentiel I&D – Compétences et aptitudes des professionnels européens de l'information-documentation*, Paris, ADBS éditions, 2004 (2e éd.). Disponible en ligne à la page www.certidoc.net/fr1/euref1.pdf (consulté le 9/9/2017).

³⁴ Chantal KAUFMANN et Kevin GUILLAUME, *Quel Espace européen de l'enseignement supérieur ?* Liège, 17-18 décembre 2012 (présentation disponible à l'adresse http://www.enseignement.be/download.php?do_id=11335&do_check [consulté le 10/9/2017]).

- moteur de réformes
- facteur d'internationalisation
- partage d'un « langage » commun
- base de développement d'un ensemble structuré et harmonisé.

Trois objectifs politiques principaux étaient poursuivis : assurer un enseignement supérieur de qualité pour tous, accroître l'employabilité des diplômés et renforcer la mobilité comme instrument d'apprentissage de qualité. Au sein de la Communauté française de Belgique³⁵, cela s'est par exemple traduit par :

- une structure en 3 cycles (bachelier – master – doctorat)
- la mise en place d'une Agence Qualité pour l'enseignement supérieur
- un Fonds dédié à la mobilité étudiante
- un Observatoire de l'enseignement supérieur
- un cadre des certifications de l'enseignement supérieur.

Une complète refonte de la législation a par ailleurs accompagné ces dispositifs, restructurant *de facto* tout le « paysage » de l'enseignement supérieur en Belgique francophone (tant au niveau universitaire que non universitaire, artistique ou de promotion sociale)³⁶.

Autres corollaires marquants, en lien direct avec la mise en place de ce nouvel espace européen harmonisé :

- a) la nécessité d'inscrire dès le départ l'ensemble de ces réformes sur le moyen voire le long terme : comme on le constate, il aura en effet fallu plus de 10 ans pour ancrer les principaux changements souhaités par la Déclaration de Bologne ;
- b) l'apparition de nouveaux « pôles d'influence » :
 - sous la forme de fusion d'établissements, souvent recommandée par les nouvelles dispositions (ou induite par des considérations stratégiques) ;
 - par le biais de la mise en place d'organismes « coupole » destinés à fédérer les institutions d'enseignement et/ou à coordonner leurs actions menées en collaboration.

3.2. Formation en info-doc

La réorganisation du système sur ces nouvelles bases a produit des résultats concrets dans le domaine de la formation du secteur de l'info-doc. En témoignent par exemple les accès directs³⁷ désormais pratiqués entre les 1^{ers} cycles hors université et les masters universitaires de 2^e cycle ; ou encore d'intéressantes synergies en matière de recherche scientifique dans le domaine³⁸. Toutefois, loin d'avoir cherché à clarifier fondamentalement les cursus de formation, le processus européen d'harmonisation des études supérieures n'aura en définitive pas eu d'impact très important sur le contenu des filières 'métiers' de l'info-doc³⁹.

En revanche, une série d'initiatives structurantes assez inédites ont parallèlement été prises et méritent d'être évoquées, en particulier la création et l'utilisation de **référentiels de formation**. Généralement développés par les établissements d'enseignement supérieur eux-mêmes, ces outils tentent de synthétiser les compétences attendues en fin de parcours de formation. Souvent conçus à partir de **référentiels de compétences** ou de **référentiels métiers** élaborés par des associations ou

³⁵ Dénomination actuelle officielle : « Fédération Wallonie-Bruxelles ».

³⁶ Cf. Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études. Texte complet disponible à l'adresse www.galilex.cfwb.be/document/pdf/39681_005.pdf (consulté le 10/9/2017).

³⁷ Hélas parfois assortis de conditions, parfois exagérément contraignantes...

³⁸ A l'instar d'un projet lancé récemment qui associe la Bibliothèque Royale de Belgique, les Archives générales du Royaume, l'Université de Namur, l'Université de Gand et la Haute Ecole Bruxelles-Brabant (HE2B-campus IESSID).

³⁹ Sauf peut-être au détriment des carrières en lecture publique, désormais fort peu mises en évidence dans les programmes universitaires (v. p.ex. programme du master en sciences et technologies de l'information et de la communication à l'Université Libre de Bruxelles : <http://bit.ly/2f3n7aT> [consulté le 17/9/2017])

des syndicats professionnels, ces outils de référence couvrent donc généralement des professions ou des métiers spécifiques⁴⁰.

A titre d'exemple, relevons que l'*Euroréférentiel I&D* (présenté *supra*) a servi à structurer les programmes de plusieurs établissements supérieurs de formation aux métiers de l'info-doc en Belgique francophone, notamment lorsqu'il s'est agi de procéder au « redécoupage » de leurs unités d'enseignement ou à une redéfinition des objectifs de leurs nouvelles activités d'apprentissage induites par la réglementation « Bologne »⁴¹.

Pour être complets, signalons encore à ce propos : le déploiement et l'actualisation de *référentiels d'emplois*, plus spécifiques aux besoins d'une entreprise (p. ex. la Bibliothèque nationale de France)⁴² ou à un contexte professionnel en évolution (développements technologiques, nouveaux profils recherchés, etc.)⁴³

3.3. Recours à la certification

Les **référentiels** évoqués ci-dessus sont assez largement répandus et assurément bien utilisés. Malheureusement les spécialistes s'accordent dans le même temps à dire que, comme ces outils peuvent être employés de manière libre, ils ne font guère l'objet de publications officielles ou de statistiques d'utilisation qui offriraient un éclairage précis sur l'exacte portée de leur mise en application⁴⁴.

Toutefois une chose paraît établie : les **dispositifs de certification** qui s'appuyaient sur ces outils ont, eux, bel et bien été supplantés dans l'intervalle. Le principe de la **validation des acquis de l'expérience (VAE)** a en effet littéralement submergé les différents modes d'évaluation des compétences envisagés précédemment⁴⁵.

En conséquence, d'une part la VAE focalise actuellement l'intérêt des décideurs et capte de ce fait l'essentiel des moyens d'action disponibles⁴⁶. D'autre part, en arrêtant le déploiement de la certification – à l'image de l'ADBS française qui avait pourtant été pionnière, puis maître-d'œuvre, des réalisations les plus marquantes dans le domaine⁴⁷ –, les acteurs de terrain ont par ailleurs

⁴⁰ L'ENSIB de Lyon (France) maintient notamment une liste des référentiels métiers qui lui sont connus (institutions publiques, associations professionnelles, etc.). Voir www.ensib.fr/metiers-des-bibliotheques-et-de-la-documentation/travailler-en-bibliotheque/referentiels-metiers (consulté le 17/9/2017).

⁴¹ A l'instar des compétences ciblées pour le diplôme de bibliothécaire-documentaliste décerné par l'IESSID à Bruxelles (v. www.iessid.be/index.php/bibliothecaire-documentaliste/compbd [consulté le 10/9/2017]) ou des recommandations des experts intervenus pour le compte de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles auprès du programme de master en STIC à l'Université Libre de Bruxelles (cf. *Évaluation du Master en « Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication » 2011-2012 - Rapport final de synthèse*, s.l., 6/2/2012 (disponible à l'adresse www.ulb.ac.be/ulb/qualite/docs/rapportaeqes/stic.pdf [consulté le 10/9/2017])).

⁴² Voir www.bnf.fr/emploi/pdf/referentiel_emplois_competences.pdf (consulté en ligne le 17/9/2017).

⁴³ A ne pas confondre avec des descriptions de postes ou de profils. D'autres exemples de référentiels sur le blog « Métiers et compétences en InfoDoc » de Sylvie Dalbin : <https://referentieleinfodoc.wordpress.com> (consulté le 17/9/2017).

⁴⁴ De très nombreuses institutions d'enseignement en ont construit ces dernières années mais leur visibilité n'est jamais grande (cf. échange de mails avec Sylvie DALBIN, juin 2017). Autre exemple représentatif : le référentiel de compétences en architecture de l'information (Université de Lyon, France) ; voir <http://archinfo.universite-lyon.fr/referentiel-de-competences/> (consulté le 18/9/2017).

⁴⁵ Contrairement à la certification pratiquée initialement pour les compétences en info-doc, la VAE n'est très généralement pas opérée par des professionnels du secteur concerné.

⁴⁶ « Le processus Certidoc apparaît être en concurrence avec le dispositif officiel de la VAE [...] ainsi qu'avec la mise en place d'un dispositif de formations certifiantes. [...] Il y a très peu de demandes en ce qui concerne la certification. » (= conclusions d'une rencontre ADBS-ABD, Bruxelles, 28/1/2011 [document interne non publié]).

⁴⁷ L'ADBS a travaillé pour la dernière fois entre 2011 et 2013 à une formule de certification plus adaptée au terrain mais elle n'a pas eu les moyens de poursuivre cette tâche (cf. échange de mails avec Sylvie DALBIN, juin 2017). Principaux freins identifiés à l'époque (cf. note d'orientation du Comité directeur de la certification, Paris, 23/3/2010) :

- l'ambiguïté du terme 'certification'
- une « survalorisation » de l'importance des diplômes
- la méconnaissance du dispositif par les organisations et leurs Ressources humaines
- l'effort d'auto-évaluation exigé de la part des candidats
- un coût important de communication
- une présentation par « niveaux de qualification » parfois jugée abstraite
- la contrainte du renouvellement périodique de la procédure.

participé à la mise à l'écart temporaire du principe même de la certification des personnels infodoc⁴⁸. Au risque, peut-être, de rendre très compliqué tout redémarrage ultérieur...

3.4. *Constats intermédiaires*

- *Harmonisation* : objectifs assez largement atteints, même si le délai de mise en place effective fut plus long que prévu
- *Etablissements de formation et organismes professionnels* : pas de réformes profondes des programmes et manque de visibilité pénalisant les structures d'accompagnement
- *Certification* : dispositif éprouvé mais devenu hors de propos à l'heure actuelle

4. Situation actuelle (Sénégal et Afrique francophone)

La situation actuelle au Sénégal et en Afrique francophone est presque similaire à celle des pays européens, mais à un degré moindre au plan des réalisations concernant l'introduction du système LMD dans les établissements d'enseignement supérieur africains.

4.1. *Le REESAO (Réseau d'Excellence pour l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest)*

A l'instar des pays européens de l'espace Schengen qui ont initié le processus de Bologne, les états de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) lancent à leur tour en octobre 2005 au Togo, la réforme LMD (Licence-Master-Doctorat). Entre autres objectifs, il convient de noter : une harmonisation des diplômes, une meilleure mobilité des enseignants et des étudiants.⁴⁹ C'est le REESAO qui est le maître d'œuvre de cette entreprise (ou réforme) et le CAMES (Conseil africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur) est l'organisme scientifique habilité à accréditer les diplômes. Cependant, le REESAO doit mener sa mission en partenariat avec les organismes nationaux et internationaux tels que, l'ANAQ-SUP, AUF, l'UEMOA. Son objectif est le basculement dans le LMD de tous établissements d'enseignement en Afrique de l'Ouest en 2011. Entre autres outils pédagogiques, le REESAO a produit un guide du LMD⁵⁰ et des syllabus de cours. Il a également réalisé plusieurs séminaires de formations de formateurs à l'intention des enseignants-chercheurs membres du réseau.

4.2. *Renforcement des associations professionnelles*

Dans le cadre de la réforme des programmes de l'EBAD, les principales associations de professionnels de l'infodoc du Sénégal ont été pleinement associées par l'institution.⁵¹ C'est le cas de l'ASBAD (Association Sénégalaise des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes), du REFEBAD (Réseau des Femmes Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes du Sénégal), de l'ASPID (Association Sénégalaise des Professionnels de l'Information Documentaire) et de l'AMEBAD (Amicale des Etudiants de l'EBAD). Nous n'évoquerons que le cas de l'ASBAD car elle est la plus ancienne. L'ASBAD, créée en 1988, elle a, entre autres missions, le regroupement des professionnels de l'infodoc du Sénégal, la promotion des structures documentaires et la formation des jeunes et des adultes dans les métiers des bibliothèques, des archives et de la documentation.⁵² Elle compte parmi ses réalisations plusieurs ateliers de formation pour les

⁴⁸ En Belgique francophone, la question de la certification s'est doublée d'un problème de reconnaissance : « Une association professionnelle n'est pas reconnue pour certifier des compétences professionnelles puisque les organismes habilités sont des organismes de formation. Actuellement les métiers faisant l'objet de certification sont des métiers particuliers, jugés plus opérationnels » (= échange de mails avec Isabelle SOMVILLE-CORNET, août 2017).

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 2015

⁴⁹ Réseau pour l'excellence de l'enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest http://www.unesco.org/new/fr/dakar/about-this-office/single-view/news/harmonization_of_training_opportunities_for_the_member_unive/ (consulté le 15/10/2017)

⁵⁰ <http://curricula-uemoa.esg.uqam.ca/upload/files/guide-formation-LMD.pdf> (consulté le 15/10/2017)

⁵¹ Voir les pv de réunions sur les programmes avec le projet Forcîr de l'EBAD, 2004 (Formation informatisée en réseau). Étaient invités des professionnels de l'infodoc et des employeurs. Voir également les pv de réunions du projet master édition et master archives et documentation audiovisuelles, Ebad 2017

⁵² <http://idnoir.com/item/lassociation-senegalaise-des-bibliothecaires-archivistes-et-documentalistes/> (consulté le 15/10/2017)

professionnels de l'information documentaire⁵³. Elle vient de lancer cette année en direction des jeunes et des moins jeunes, l'initiative : les volontaires de la profession.⁵⁴

4.3. *Processus Qualité à l'UCAD (Université Cheikh Anta Diop Dakar)*

La rencontre des recteurs d'Université au Togo avait également insisté sur la nécessité de mettre en place des structures d'assurance qualité dans les universités de l'espace UEMOA. C'est la raison pour laquelle, le Sénégal s'est doté d'une agence nationale d'assurance qualité (ANAQ-SUP).⁵⁵ Elle a pour mission d'assurer la qualité de l'enseignement et de la formation dans les institutions d'enseignement privées et publiques du Sénégal.

De 2014 à 2017, l'ANAQ-SUP a accordé l'accréditation à 54 établissements d'enseignement supérieur publics et 46 dans le domaine du privé.⁵⁶

Au sein de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, il existe la DCIAQ (Direction de la Cellule Interne Assurance Qualité) et des Cellules assurance qualité dans les facultés, écoles et instituts. La DCIAQ est chargée de faire les premières évaluations institutionnelle et pédagogique au sein des facultés, instituts et écoles avant les soumettre à de l'agence nationale qu'est l'ANAQ-SUP.

4.4. *Formation en Infodoc en Afrique*

Les écoles en sciences de l'information documentaire en Afrique francophone sont entrées de plain-pied dans le système LMD à partir de 2011 même si certaines d'entre elles pratiquaient le LMD avant cette date en adoptant le système des majeurs et des mineurs. L'introduction du nouveau système s'inscrit dans un cadre général, celui de l'université dont dépend l'institut ou l'école. A titre d'exemples, l'EBAD entre officiellement dans le LMD⁵⁷ en mars 2011 et l'ISTID du Burkina Faso en 2010⁵⁸. Signalons également le passage direct du premier au second cycle et l'adoption des syllabus de cours sur le modèle du REESAO dans les écoles en sciences de l'information documentaire en Afrique francophone au Sénégal, Burkina Faso, Bénin, Côte d'Ivoire et Niger. Cependant, il reste beaucoup de choses à réaliser au niveau de ces établissements notamment l'harmonisation des programmes d'enseignement, celle des maquettes de cours et la création d'un réseau intégré des écoles francophones africaines en science de l'information (RESAFID).

5. Bilan final : Conclusion

Au terme de notre étude, il convient de noter que 10 ans après la « Déclaration de Dakar » le RESAFID n'est pas encore mis sur pied malgré l'introduction du système LMD dans toutes les écoles francophones en sciences de l'information documentaire. Ce projet doit être réactualisé car sa réalisation permettra une meilleure coopération entre les différentes écoles (harmonisation des programmes, mobilités des enseignants et des étudiants, harmonisation des contenus de cours...). Elle permettra également une facilitation de l'accréditation des diplômes dans ces écoles par les instances habilités telles que l'ANAQ-SUP et le CAMES. Pour cela, les directeurs desdits établissements doivent faire appel à l'aide financière des organismes tels que l'IFLA, l'UNESCO, AUF ou UEMOA pour la réalisation de ce projet.

Bibliographie

- Bats, Raphaëlle. « Former des bibliothécaires et documentalistes en français ».

⁵³ Les ateliers de formations de l'ASBA <https://www.facebook.com/search/top/?q=formations%20asbad> (consulté le 15/10/2017)

⁵⁴ Schack, Barbara.- L'ASBAD lance un « service civique des bibliothécaires au Sénégal, et c'est important. <https://www.facebook.com/notes/barbara-schack/lasbad-lance-un-service-civique-des-biblioth%C3%A9caires-aus%C3%A9n%C3%A9gal-et-cest-important/1663578023951438/> (consulté le 15/10/2017)

⁵⁵ Site de l'Anaq-Sup <http://anaqsup.sn/> (consulté le 15/10/2017)

On peut y consulter tous les textes réglementaires : ex. La loi relative sur les universités, la loi relative au LMD, etc.

⁵⁶ Liste des établissements ayant reçus l'avis favorables pour l'accréditation http://anaqsup.sn/?page_id=17 (consulté le 15/10/2017)

⁵⁷ Textes régissant le LMD dans les établissements d'Enseignement Supérieur du Sénégal <http://www.ebad.ucad.sn/enbref/Loi-2011-05.html> dont l'EBAD

⁵⁸ Arrêté n°2010-465/MESSRS/SG/DEPR du 30/12/2010 portant extension de l'ISTID du 30 décembre 2010 (création de la filière Licence professionnelle dans le domaine des sciences et technologies – option : Gestion de l'information documentaire)

- <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-06-0022-005> (consulté le 15/10/2017)
- *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2012, n° 6, p. 22-25
- DIONE, Bernard.- La Formation des bibliothécaires en Afrique subsaharienne : Aujourd'hui et demain
- https://www.researchgate.net/publication/282945827_La_formation_des_bibliothecaires_en_Afrique_francophone_subsaharienne_Aujourd'hui_et_demain (consulté le 15/10/2017)
- BOUSSO, Amadou.- La Section de formation d'archivistes, de l'Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes de l'Université de Dakar
- http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1972_num_78_1_2258 (consulté le 15/10/2017)
- GARY, Nicolas.- Une Formation francophone pour bibliothécaires en Afrique et Moyen Orient
- <https://www.actualitte.com/article/monde-edition/une-formation-francophone-pour-bibliothecaires-en-afrique-et-moyen-orient/70135> (consulté le 15/10/2017)
- Formation à distance l'Afrique Francophone pionnière
- <http://www.archimag.com/article/formation-%C3%A0-distance-l%25E2%2580%2599afrique-francophone-pionni%C3%A8re> (consulté le 15/10/2017)
- LAWSON, Latré Sibi.- Formation de bibliothécaire et de bibliothécaire-documentalistes en Afrique noire : étude comparative Mémoire ENSB, 1980, 30p.
- <http://www.lecames.org/index.php>
- <http://www.anaqsup.sn/>
- https://www.ucad.sn/index.php?option=com_content&view=article&id=1344:2015-05-21-15-05-06&catid=154:les-directions-rectorales&Itemid=323
- OUANGRE, Zoé ; TAMBOURA, Djibrilou.- La Formation des archivistes, des bibliothécaires et documentalistes au Burkina Faso
- <https://www.erudit.org/fr/revues/documentation/2015-v61-n2-3-documentation02049/1032817ar/> (consulté le 15/10/2017)
- Les bibliothèques et l'éducation permanente en Afrique. Lyon : ENSB, 1975.30p.
- La formation des enseignants des écoles de sciences de l'information. In Pré-séminaire IFLA 8-15 août. Nairobi, 1984.-12p
- Equivalence des qualifications et réciprocité.- In Harminization of Educational and training programs for library, information and archival personal.- München, London, Paris ; KG Saur, 1989, 2vol.-374p.- PP.309-342 (IFLA publications)
- Training needs for the school library program in Senegal: a short term solution.- 25-30 septembre 1995.- Berlin: DES, 1995.-9p
- La Formation des vulgarisateurs de l'information en milieu rural au Sénégal.- In La diffusion de l'information en milieu rural en Afrique. Uppsala : IFLA/ALP, 1996.-PP.127-134
- Educational materials in schools and related library provision in Senegal.- In Sabdet Conference, London International Book Fair.- Avril 1997.- Londres : Sabdet, 1997.-4p
- Education for librarianship and information : Senegal.-In Education for librarianship and information science in Africa.-Michael Wise, ed.- Uppsala : IFLA/ALP, 1997.-pp.169-178.- (Projet Report n°14)
- <http://www.lecames.org/index.php> (consulté le 15/10/2017)
- <http://www.anaqsup.sn/> (consulté le 15/10/2017)
- https://www.ucad.sn/index.php?option=com_content&view=article&id=1344:2015-05-21-15-05-06&catid=154:les-directions-rectorales&Itemid=323 (consulté le 15/10/2017)